

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Du 15 janvier au 15 février 2015

Renouvellement des licences pour chats et chiens auprès de la SPA de l'Estrie

Sherbrooke, le 15 janvier 2015 – La période de renouvellement annuel des licences pour animaux de compagnie est présentement en cours à la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie, et ce, jusqu'au 15 février prochain. Tous les gardiens de chats et de chiens déjà enregistrés auprès de la SPA de l'Estrie recevront ainsi, au cours des prochains jours, leur avis annuel de renouvellement.

Depuis bon nombre d'années, l'enregistrement des chats et des chiens est une obligation, et ce, en vertu de la réglementation en vigueur dans plusieurs municipalités en Estrie. *« Afin d'assurer une saine cohabitation entre les humains et les animaux de compagnie, la réglementation de bon nombre de municipalités estriennes prévoit en effet que tout gardien d'un animal de compagnie doit enregistrer celui-ci auprès de la SPA de l'Estrie, rappelle la responsable des communications et porte-parole de la SPA de l'Estrie, Cathy Bergeron. En enregistrant votre animal, vous vous conformez bien sûr à la réglementation municipale, mais vous assurez également sa sécurité. »*

L'enregistrement : le billet de retour à la maison

Enregistrer votre animal de compagnie n'est pas un geste banal. C'est en fait assurer la sécurité d'un animal que vous aimez et cette « assurance » vous sera grandement utile si votre animal se perd, se blesse ou est en situation de détresse.

« En enregistrant votre animal à la SPA de l'Estrie, vous obtenez un médaillon d'identification que vous devez lui faire porter en tout temps, indique madame Bergeron. Si Minou ou Fido fugue, s'égare ou se blesse, ce médaillon indique, de façon claire et visible, qu'il a une famille. C'est d'ailleurs ce même médaillon qui nous permet de retrouver rapidement et instantanément vos coordonnées, et ce, peu importe la situation. »

Le code gravé sur le médaillon de chaque animal est inscrit dans la base de données informatisée de la SPA de l'Estrie et nous renvoie automatiquement au dossier de ses gardiens. Ainsi, quelle que soit la situation, un animal identifié par le médaillon de la SPA de l'Estrie a toutes les chances de retrouver sa famille.

- **Votre animal est retrouvé par un citoyen?** Ce dernier nous en fera d'abord le signalement en appelant au numéro de téléphone du refuge inscrit sur le médaillon. Puis, grâce au code personnel gravé sur le médaillon de l'animal, notre personnel pourra accéder à votre dossier et communiquer avec vous afin de vous aviser de l'endroit où s'est réfugié votre animal. Vous pourrez ainsi le récupérer sans avoir à passer par la SPA de l'Estrie.

- **Votre animal se trouve au refuge de la SPA de l'Estrie?** Encore une fois, grâce au code personnel gravé sur le médaillon de votre animal, nous serons à même d'accéder à votre dossier et de rapidement communiquer avec vous.

« *Tous les chats et les chiens identifiés par le médaillon de la SPA de l'Estrie qui se retrouvent à notre refuge ou qui nous sont signalés trouvés par un citoyen reprennent le chemin de la maison, assure la porte-parole de la SPA de l'Estrie. Enregistrer votre animal et lui faire porter son médaillon en tout temps, c'est somme toute lui offrir un billet de retour à la maison. »*

L'enregistrement, c'est aussi pour les chats!

Malheureusement, et malgré la réglementation en vigueur, un grand nombre d'animaux de compagnie circule encore de nos jours sans aucune identification. La SPA de l'Estrie accueille annuellement quelque 3 000 animaux perdus, dont la grande majorité sont des chats qui ne sont ni enregistrés, ni identifiés.

« *Tous les jours, des familles attristées et inquiètes nous signalent la disparition de leur chat, affirme Cathy Bergeron. De très nombreux félins, et même ceux vivant uniquement à l'intérieur, prennent en effet, un jour ou l'autre, la poudre d'escampette. Bien que la plupart des gens se croient à l'abri d'une telle éventualité, les nombreux cas de signalements d'animaux perdus nous prouvent le contraire; le comportement animal étant imprévisible, ces fugues surviennent presque inévitablement.»*

Et malgré les nombreuses démarches initiées par le personnel de la SPA de l'Estrie, les retrouvailles peuvent difficilement être au rendez-vous. « *Il s'avère en effet très laborieux de retracer la famille d'un animal égaré qui n'est ni enregistré, ni identifié* », indique la porte-parole.

Mieux vaut tard que jamais...

Il n'est jamais trop tard pour enregistrer son animal de compagnie. Pour ce faire, il suffit de communiquer avec le département des licences de la SPA de l'Estrie au 819 821-4727, option 4, ou de remplir le formulaire d'enregistrement disponible sur son site à spaestrie.qc.ca. Le coût d'enregistrement est de 45 \$ pour un chien, et de 35 \$ pour un chat; un rabais de 10 \$ s'applique si l'animal est stérilisé.

« *Enregistrer son animal de compagnie et lui faire porter son médaillon en tout temps, c'est poser un geste simple qui assure sa sécurité, non seulement en cas d'égarement ou de fugue, mais également lors de situations où il pourrait, en votre absence, se blesser et avoir besoin de soins. C'est un investissement qui en vaut largement le coût* », de conclure Madame Bergeron.

Bas de vignette photo Zola médaillon

Enregistrer et identifier son animal de compagnie : une obligation, mais aussi un geste qui peut tout changer.